

AVIS DE SÉCURITÉ
DISTRIBUTION
2001-05
Grue tarière (nacelle)

S.V.P. diffuser à tout le personnel du réseau aérien de Distribution

Contexte:

Cet avis fait suite à un accident survenu à un monteur travaillant dans un panier de grue tarière dont le panier s'est détaché pendant le travail.

Mise en situation :

L'accident s'est produit pendant que le monteur travaillait dans le panier de la grue tarière à une hauteur d'environ 30 pieds et que soudainement le panier s'est détaché du mât causant des blessures au monteur. Le monteur est resté retenu par la sangle.

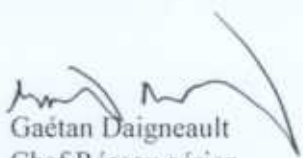
Population concernée:


monteurs, jointeurs, dépanneurs

Nous interdisons l'utilisation des nacelles installées sur des grues tarières tant et aussi longtemps que le groupe maintenance des véhicules n'aura pas vérifié le système de fixation de la nacelle sur le mât. Cette mesure s'applique à toutes les grues tarières équipées de paniers. De plus la restriction sera levée sur chacun des camions au fur et à mesure que les installations seront vérifiées et/ou modifiées par le groupe maintenance des véhicules. Nous vous demandons donc d'enlever immédiatement les paniers et de les identifier à leurs véhicules respectifs. Pendant cette campagne de vérification les grues tarières pourront être utilisées comme grue ou comme tarière mais non comme élévateur de personne.

Ressources support à contacter: Gilles Héту (816-7289)

Préparé par:


Gaëtan Daigneault
Chef Réseau aérien


Gérard Cyr
Chef Unité Sécurité / Prévention
Expertise & Support technique
Distribution

Émis le 21 février 2001